



CDTA

16 JAN 2024

Avis d'attribution Provisoire

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE 4080200011006055

Le Centre de Développement des Technologies Avancées informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°34/CDTA/2023 du 31/12/2023 relative à : **l'Assurance Patrimoine Mobilier Et Immobilier Du CDTA Au Titre De L'année 2024.** que l'attribution a été prononcée en faveur de l'entreprise suivante :

ENTREPRISE RETENUE	DUREE	MONTANT DE L'OFFRE EN TTC	NOTE	OBSERVATIONS
SALAMA ASSURANCE ALGERIE NIF : 000016001244489	Une (01) Année	3 765 793,82 DA	40,21	L'offre la mieux disante

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours auprès du Directeur de Centre de Développement des Technologies Avancées, dans un délai de dix (10) jours, à compter de la première diffusion de l'avis d'attribution provisoire de l'opération, qui donne un avis dans un délai de quinze (15) jours, à compter de l'expiration du délai de dix (10) jours fixé ci-dessus.

les soumissionnaires désirant voir les résultats de délibération de la commission d'évaluation, sont tenus de se présenter à la Direction, de centre dans un délai ne dépassant pas les trois (03) jours à compter du premier jour de la diffusion du présent avis d'attribution provisoire.